
Votre Excellence ayant bien voulu nous dire qu'il nous serait aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires, nous assurons Notre Excellence que ce sujet recevra notre considération la plus attentive.

Votre Excellence nous a aussi informés que notre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement ; nous nous occuperons également avec soin de l'examen de ce projet.

Nous avons appris avec satisfaction que le dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé de plus que d'autres propositions nous seront présentées, parmi lesquelles des projets de lois pour les fins suivantes : Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; régler les caisses d'épargne des postes dans la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest ; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages ; la réglementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada ; l'établissement d'une ferme expérimentale, et la modification de l'acte concernant l'immigration chinoise.

Nous assurons humblement Votre Excellence que ces divers sujets et tous autres soumis à nos délibérations seront étudiés par nous avec le plus grand soin ; et nous avons, avec Votre Excellence, la ferme confiance que le résultat de nos délibérations contribuera, avec la bénédiction de Dieu, à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Montmagny pour l'année 1885.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 55.)

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.
